

# CHRONOLOGIE

## LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

### DECEMBRE 1988

**1er Décembre Salaires** : Hausse des salaires dans le secteur privé (+ 3%); la majoration varie entre 5 DT et 15 DT selon l'échelle.

**2 Décembre France-Tunisie** :

\* Dîner offert en l'honneur de Laurent Fabius, Président de l'Assemblée Nationale, en visite à Tunis.

\* Laurent Fabius accorde une interview au Journal "La Presse".

**Sport et violence** : A la veille de la finale de la Coupe d'Afrique, à laquelle il assistera, le Président Ben Ali confirme sa volonté de voir le sport maintenu à l'abri de la violence.

**Droits de l'Homme** : Ouverture à Tunis de la Conférence sur les "Droits de l'Homme et le Développement", organisé par Rachid Driss, Président de l'Association des Etudes Internationales, et parrainé par le Centre Onusien des droits de l'homme, à Genève, et le Ministère des Affaires Etrangères. Deux points principaux font l'objet des travaux :

\* la problématique des concepts des droits de l'homme et leur interprétation sur le plan juridique.

\* la question des droits de l'homme dans l'environnement international.

**3 Décembre Sport** : Le C.A.B. remporte la Coupe d'Afrique de football et offre ainsi à la Tunisie son premier titre continental.

**France-Tunisie** : Laurent Fabius est reçu par le président Ben Ali et se félicite de la nouvelle voie choisie par la Tunisie.

**Coopération parlementaire franco-tunisienne** : Le Parlement tunisien pourrait dans sa nouvelle démarche démocratique prendre modèle sur son homologue français.

**5 Décembre Commémoration** : Ben Ali préside la commémoration du martyr de Farhat Hached.

**Développement** : Examen en Conseil des Ministres restreint des modalités pratiques pour la création du Conseil Régional de Développement.

**6 Décembre Code électoral** : Adoption en Conseil des Ministres des mesures suivantes : instauration de listes majoritaires avec panachage, préparation des listes électorales, distribution des cartes d'électeur et dispositions pour la régularité du vote et des dépouillements.

**Code pénal** : Abolition de la peine des travaux forcés.

**Tunisie-Libye** : Début des travaux de la Haute Commission Mixte.

**Education** : La généralisation de l'agrégation a été adoptée pour l'année 1989.

**8 Décembre Visite officielle** : Début de la visite officielle en Tunisie du Colonel Gueddafi.

**9 Décembre Visite officielle de Gueddafi** : Dîner offert par le Président Ben Ali au Colonel Gueddafi avec la participation de Yasser Arafat.

\* Gueddafi s'adresse à la chambre des députés et lance un plaidoyer pour l'intégration maghrébine.

\* Le Colonel s'est rendu à Kairouan pour la prière du Vendredi.

**Economie** : Accroissement de 26% des exportations hors énergie

**10 Décembre Visite officielle** : Ben Ali et Gueddafi se rendent à Sfax.

**Droits de l'Homme** : La fille de Nelson Mandela est reçue par le Chef de l'Etat qui lance un appel à la constitution d'une Commission Nationale anti-apartheid.

**11 Décembre Visite officielle** : Fin de la visite officielle du Colonel Gueddafi : de nombreux projets communs sont mis à l'étude.

**12 Décembre R.T.T.** : Le Président Ben Ali a effectué une visite inopinée à la Maison de la Radiodiffusion Télévision Tunisienne.

**Commémoration** : La cellule constitutionnelle démocratique de Tunis-ville rend hommage au militant Habib Thameur. Taïeb Sahbani, secrétaire permanent du R.C.D. préside une cérémonie en compagnie de militants parmi lesquels figuraient Bahi Ladgham, Taïeb Slim et Rachid Driss.

**Tunisie-Libye** : La 4ème session de la Haute Commission mixte tuniso-libyenne tenue à Tunis, les 6 et 7 décembre 1988, se clot sur un accord en onze points dont les principaux sont l'adoption du statut de la société mixte de prospection et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures du plateau continental, l'accord sur les conditions de travail de 10 000 ouvriers tunisiens en Libye, la mise en service d'une ligne de 30 Kw entre les stations tunisienne et libyenne à Ras Jedir, l'extension du réseau électrique libyen à la région de Borj El Khadra avant la fin du premier semestre 1989, la création d'une société maghrébine d'investissement et de participation ainsi que d'une société maghrébine de commerce international qui entreront en activité en 1989.

**Partis** : Clôture du second congrès du Parti de l'Unité Populaire (P.U.P.) qui réaffirme son soutien au Président Ben Ali et au changement du 7 Novembre.

Budget : La Chambre des Députés a entamé l'examen du budget général de l'Etat pour l'année 1989.

**13 Décembre** Commémoration du 16ème anniversaire du décès du militant Mahmoud Materi, militant de la première heure, que le régime précédent avait effacé de l'Histoire du Mouvement National.

**14 Décembre** Développement : Préparation en Conseil des Ministres restreint du projet de réforme du statut des Conseils Régionaux. Ceux-ci seront chargés à compter de 1989 de l'affectation et de l'emploi des ressources dans chaque gouvernorat du pays dans le cadre des programmes de développement.

Tunisie-Libye : Création de la société d'exploitation du plateau continental. Les ressources à découvrir seront partagées à parts égales. Dans le même temps la société qui exploitera le gazoduc tuniso-algéro-libyen a été fondée.

**16 Décembre** Loi de finance : Examen du projet de loi de finance pour l'année 1989 en Conseil Interministériel.

**17 Décembre** Loi de finance : Publication des grandes lignes du futur projet de loi de finance :

- Réduction des impôts sur les équipements informatiques et de la TVA sur les centres d'animation et restaurants touristiques.
- Création d'un fonds de promotion de l'industrie et de maîtrise de la technologie.
- Réduction du taux de TVA et suppression du droit de consommation sur les produits en cuir.
- Prorogation de la suspension de droit de douane sur les médicaments.

Conseil des ministres : Trois points ont principalement fait l'objet de l'attention de ce conseil.

- \* Lors de l'examen de la loi de finances, le Président Ben Ali réaffirme la priorité du secteur social.
- \* Les conseils régionaux auront pour tâche essentielle de garantir la représentativité et d'assurer la décentralisation.
- \* Concernant la question palestinienne le gouvernement a réaffirmé son soutien à la constitution d'un Etat libre et indépendant dans le cadre de la légalité internationale.

Audiovisuel : Réunion de travail présidée par le Président Ben Ali et portant sur la future restructuration de la RTT

**20 Décembre** Amnistie : Prorogation du délai d'amnistie des chèques sans provision du 31 décembre 1988 au 30 juin 1989.

internationale socialiste : Le Président Ben Ali reçoit Willy Brandt.

**22 Décembre** Solidarité : Appel du Président Ben Ali pour une souscription nationale en faveur des handicapés. Le Conseil National des handicapés a été créé par décret et précède la promulgation d'une loi sur l'emploi des handicapés.

Palestine : Entretien du Président Ben Ali avec Yasser Arafat.

**23 Décembre** Etats Unis/Tunisie/O.L.P. : Le Président élu George Bush adresse un message au Président Ben Ali dans lequel il rend hommage au rôle de la Tunisie dans l'organisation du dialogue U.S.A. - O.L.P.

Tunisie-Algérie : Le Président Ben Ali félicite Chadli Ben Jedid pour sa réélection.

**24 Décembre** Transports : Une série de mesures ont été prises en faveur du secteur des transports, entre autres l'acquisition de nouveaux autobus et l'assainissement financier de la S.N.T.

Budget : Lors de l'adoption du budget du Ministère des Communications, il a été décidé de préparer le renouvellement en 1990 des équipements de diffusion de la radio-télévision.

**26 Décembre** Tunisie/Algérie : De retour d'Alger, Monsieur Escheikh, ministre des Affaires Etrangères présente au Chef de l'Etat un rapport sur sa mission pendant laquelle ont été abordés les questions de la coopération et des relations bilatérales, la construction du Grand Maghreb Arabe Uni, et le soutien à la cause palestinienne.

Code électoral : La réforme du code électoral a été adoptée par la Chambre des Députés : 66 articles de l'ancien code ont été supprimés tandis que 63 sont apparus ; l'article 71 fixe ainsi le nombre des sièges à 1 pour 60 000 habitants et l'on trouvera au minimum 2 sièges par circonscription ; les articles 80 et 82 permettent aux membres du gouvernement de cumuler postes ministériel et législatif ; tout candidat devra produire une liste de parrainage de 75 électeurs (25 pour les municipales) et l'opposition devra être représentée lors de la distribution des cartes électorales ; les présidents du Conseil Constitutionnel, du Tribunal Administratif et de la Cour de Cassation sont garants du scrutin devant la loi.

**27 Décembre** Cinéma : De nouvelles dispositions ont été adoptées en faveur du 7ème art : création d'un Centre National du Cinéma et d'une cinémathèque ; exonération de la taxe sur les importations de films à partir du 1er janvier 1989 ; instauration d'une coopération étroite entre le cinéma et la télévision.

Energie : Un plan pour la promotion des énergies renouvelables a été étudié en Conseil interministériel.

**28 Décembre** Réforme : Le Chef de l'Etat a présidé une réunion de travail afin de préparer la modernisation du Ministère de l'Intérieur.

Transport : Tunis-Air renforce sa flotte par l'acquisition de deux boeings 737-500 livrables en 1992.

Sport : Départ à Tunis du Rallye PARIS-DAKAR sur la Place du 7 Novembre.